

AIDE A LA REDACTION D'UN RAPPORT D'ARBITRAGE

Préambule :

Ce document n'a pas la prétention de répondre à toutes les situations que connaissent les arbitres mais doit être pris comme une sorte de canevas pouvant les aider à rédiger leur rapport.

Il permettra à la *Commission de Discipline* de disposer d'éléments nécessaires et suffisants à la qualification de la faute afin de proposer une réponse adaptée à la gravité de celle-ci.

Elle dispose d'un barème de référence mais elle doit aussi pouvoir apprécier d'éventuelles circonstances atténuantes ou aggravantes qui peuvent modifier le quantum de la sanction infligée.

Il y a des renseignements incontournables :

- Date de la rencontre
- Les équipes en présence
- Le niveau de la compétition

Les protagonistes :

- Numéro de maillot ou/et Prénom Nom et équipe du, ou des, fautif(s)
- Sa ou leur fonction (Joueur – Educateur – Dirigeant – Autre...)
 - Pour les spectateurs, il est difficile de les identifier mais éventuellement les rattacher si possible à un club
 - Pour les joueurs préciser s'ils sont sur le terrain ou sur le banc au moment des faits
- Le minutage au moment des faits
- Préciser si la rencontre a été arrêtée (dans les cas graves, bousculades, ou coup à arbitre)

Faits de jeu (forcément effectués par des Joueurs) :

- Exclusion à la suite de deux avertissements
 - Indiquer le motif des cartons jaunes et l'attitude du joueur à sa sortie
- Exclusion pour anéantissement d'une occasion de but
 - Indiquer le minutage et le score au moment des faits afin de déterminer si la faute a influencé ou non le résultat

- Exclusion pour faute grossière
 - Indiquer si le joueur victime reprend la partie ou sort sur blessure sans pouvoir reprendre son poste.

Dans le cas de blessure constatée donner une appréciation sur la gravité de la blessure et préciser s'il y a eu intervention des secours ou non.

Comportements (Joueurs ou dirigeants, éducateurs) :

Pour chaque cas, préciser qui est la victime (un autre joueur – un dirigeant – un éducateur – un arbitre ou un officiel)

Les mots prononcés, le ton employé, les gestes et les attitudes amèneront la Commission de Discipline à qualifier la faute. Ainsi, bien décrire le contexte et citer les mots exacts prononcés.

Ces paroles ou attitudes sont classées en 6 catégories :

- Comportement Excessif ou Déplacé
 - Propos / geste ou attitude hors contexte ou dépassant la mesure
- Comportement Blessant
 - Propos / geste ou attitude susceptible d'offenser une personne
- Comportement Grossier ou Injurieux
 - GROSSIER : Propos / geste ou attitude contraire à la bienséance visant une personne ou sa fonction
 - INJURIEUX : atteint de manière grave une personne ou sa fonction
- Comportement Obscène
 - Geste ou Attitude qui heurte la décence, la pudeur ou le bon goût (Représentations d'ordre sexuel)
- Comportement Menaçant ou Intimidant
 - INTIMIDANT : Attitude / Propos susceptibles d'inspirer la peur
 - MENACANT : Attitude / Propos exprimant l'idée de porter préjudice à l'intégrité physique
 - MENACE DE MORT : Circonstances aggravantes

- Comportement Raciste ou Discriminatoire
 - Propos, Geste et/ou Attitude visant une personne en raison de son idéologie, son ethnie, sa confession, sa nationalité, son apparence, son orientation sexuelle ou son handicap.

Agressions Physiques (Joueurs ou dirigeants, éducateurs) :



*Ces agressions envers **un arbitre** entraînent l'arrêt de la rencontre.*

Pour chaque cas, préciser qui est la victime (un autre joueur – un dirigeant – un éducateur – un arbitre ou un officiel)

Les circonstances, la force avec laquelle l'agression a eu lieu, les conséquences pour les victimes mèneront la Commission de Discipline à qualifier la faute.

Ces paroles ou attitudes sont classées en 4 catégories principales :

- Bousculade Volontaire
 - Contact physique avec une poussée susceptible de faire reculer ou tomber
Le simple contact physique ne suffit pas à qualifier les faits de bousculade.
- Tentative de Brutalité ou de Coup
 - Action où une Personne essaie PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT de porter atteinte à l'intégralité physique d'une personne SANS Y PARVENIR
- Crachat
 - Crachat volontaire susceptible d'atteindre ou en direction de la victime
Le fait d'atteindre est une circonstance aggravante (au visage encore plus aggravante)
⇒ *D'où la nécessité de bien décrire les faits et l'endroit du corps qui était visé ou atteint*

- Acte de Brutalité ou Coup
 - Action où une personne porte atteinte PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT à l'intégralité physique d'une personne.

Ces brutalités sont, elles même, classées en 4 sous-catégories :

- N'occasionnant PAS DE BLESSURE ou uniquement constatée par l'arbitre
 - BLESSURE constatée par certificat médical (= Circonstances aggravantes)
 - BLESSURE constatée par certificat médical avec ITT < ou = à 8 Jours
 - BLESSURE constatée par certificat médical avec ITT > à 8 Jours
-
- Il est essentiel, là aussi, de bien identifier les auteurs des faits.
 - Pour les agressions envers un officiel, il est important de rechercher et d'obtenir des témoignages avec, pour les illustrer, des photos des lésions subies et les éventuels certificats médicaux, arrêt de sport ou de travail.